

COMMUNE DE SAINT-DENIS
DGA DU / Direction Patrimoine et Foncier

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du samedi 25 novembre 2017
Rapport n° 17/7-030

OBJET **Acquisition de terrain non bâti**
AL 251 partie / SCI CHIPS (WOLF)

Terrain non bâti

*AL 251 partie / SCI CHIPS / 32, rue Général de Gaulle – Saint-Denis

Je vous propose de vous prononcer sur l'acquisition amiable du terrain non bâti désigné ci-dessus aux conditions mentionnées dans le tableau annexé et, en cas d'accord, de m'autoriser à :

- 1° signer les actes d'acquisition correspondants,
- 2° procéder au versement des honoraires correspondants aux notaires chargés de la rédaction des actes.

COMMUNE DE SAINT-DENIS**CONSEIL MUNICIPAL**
Séance du samedi 25 novembre 2017
Délibération n° 17/7-030**OBJET** **Acquisition de terrain non bâti**
AL 251 partie / SCI CHIPS (WOLF)

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le RAPPORT N°17/7-030 du MAIRE ;

Vu le rapport présenté par Monsieur le Maire au nom des commissions « Affaire Générale / Entreprise Municipale » et « Aménagement / Développement Durable » ;


Sur l'avis favorable des dites commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

- ARTICLE 1** Approuve l'acquisition amiable de la parcelle non bâtie référencée en objet, selon les caractéristiques principales mentionnées dans le tableau joint en annexe.
- ARTICLE 2** Autorise le Maire à intervenir dans les actes correspondants
- ARTICLE 3** Autorise le Maire à faire procéder aux inscriptions budgétaires nécessaires (sous la Fonction 820 - Article 2111 / terrain non bâti - Article 2115 / terrain bâti) du Budget principal

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20171125-177030-DE
Date de télétransmission : 30/11/2017
Date de réception préfecture : 30/11/2017

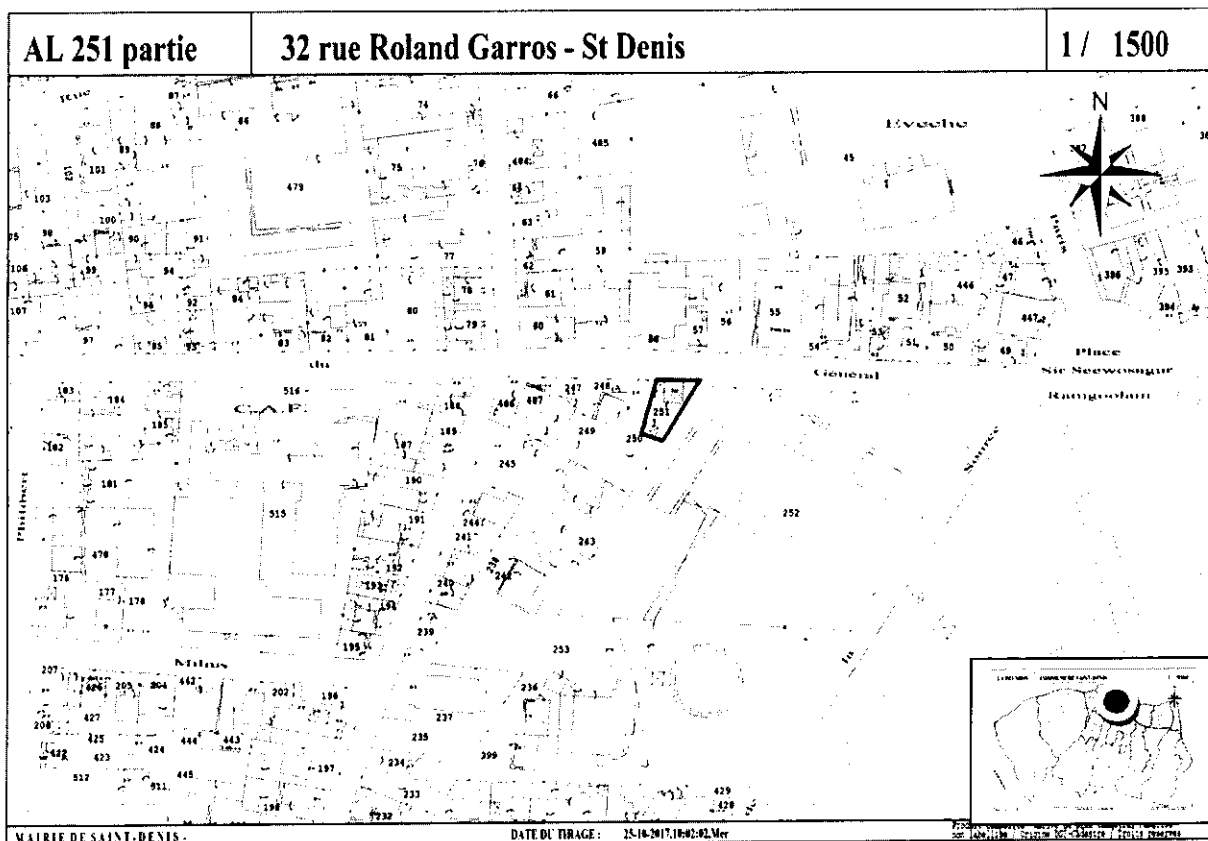
Signé électroniquement par :
Le Maire
29/11/2017



Gilbert ANNETTE

ACQUISITION DE TERRAINS NON BATIS

Référence cadastrale	Superficie	Adresse du terrain	Propriétaire présumé	Prix	Objet de l'acquisition
Parcelle AL 251 partie - Zone Uavap du PLU	16 m ² Selon le plan parcellaire N°A-4450-2016 établi par le géomètre de la Ville en octobre 2016	32 rue Général de Gaulle - 97 400 SAINT-DENIS	SCI CHIPS Représentée par M et Mme WOLF	5 600.00 € soit pour un montant inférieur au seuil de consultation obligatoire des services de France Domaine fixé par arrêté ministériel du 05/12/2016, (ou à titre indicatif 350€/m ²)	Cette partie de parcelle est concernée par un élargissement de voirie sur la rue Général de Gaulle à Saint-Denis. A ce titre, l'emprise concernée doit être acquise par la Collectivité.



Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20171125-177030-DE
Date de télétransmission : 30/11/2017
Date de réception préfecture : 30/11/2017

Signé électroniquement par :
Le Maire
29/11/2017

Gilbert ANNETTE